

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 92.00.624.028.1 DU 26 JUIN 1992

Bascules à équilibre automatique AIMO modèle ALIZE

(CLASSE III)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET N° 65-487 DU 18 JUIN 1965 MODIFIE PAR LE DECRET N° 75-1201 DU 4 DECEMBRE 1975 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE ET INSTRUMENTS DE PESAGE INDIQUANT LE PRIX.

FABRICANT

Société AIMO, 8, rue Jacquard, 69680 Chassieu.

CARACTERISTIQUES

Les bascules à équilibre automatique AIMO modèle ALIZE faisant l'objet de la présente décision comprennent les dispositifs suivants :

- un dispositif mesureur de charge ARPEGE modèle IDS 1C à 5 touches objet de la décision d'approbation de modèle n° 92.00.642.017.1 du 11 mars 1992 (1) ;
- un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par un capteur de l'un des modèles suivants :
 - capteur SCAIME type AG objet de l'autorisation de mise sur fiche n° 91.00.644.003.4 du 23 janvier 1991,
 - capteur SCAIME type ACS objet de l'autorisation de mise sur fiche n° 83.4.11.651.3.3 du 8 décembre 1983 ;
- un dispositif indicateur de niveau à bulle,
- un dispositif de mise à niveau constitué par 4 pieds réglables,
- en option, un dispositif de comparaison équipé de 3 voyants +, -, BON,
- en option, un dispositif d'alimentation autonome avec chargeur incorporé et témoin de charge.

Les caractéristiques métrologiques sont les suivantes :

Portée maximale en kg	6	15	30	60	100
Echelon en g	2	5	10	20	50

Effet maximal soustractif de tare : $T = - \text{Max}$

Les dimensions du plateau rectangulaire sont :
420 mm x 320 mm.

SCELLEMENTS

Ils sont identiques à ceux du mesureur de charge ARPEGE IDS 1C à 5 touches. Ils sont définis dans la décision d'approbation de modèle précitée.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision doit porter au moins les indications suivantes :

- bascule AIMO modèle ALIZE,
- décision n° 92.00.624.028.1 du 26 juin 1992
- Max = ... Min = ... e = ...
- classe de précision III

Cette plaque doit être revêtue de la marque d'identification du fabricant.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Les caractéristiques métrologiques des instruments étant dépendantes de celles de leurs éléments constitutifs, la preuve de la compatibilité du dispositif récepteur de charge et du dispositif mesureur de charge utilisé doit être apportée lors de la vérification primitive.

(1) Revue de Métrologie, avril 1992, page 555.

INDICATIONS PARTICULIERES

La mention "INTERDIT POUR LA VENTE DIRECTE AU PUBLIC" doit être apposée sur le dispositif indicateur à proximité des résultats de pesage lorsqu'il ne respecte pas les prescriptions réglementaires en vigueur applicables aux instruments destinés à la vente directe au public, (en particulier lorsqu'il est possible de diminuer la valeur d'une tare validée précédemment).

Si, de plus, le mesureur de charge utilisé ne respecte pas les prescriptions réglementaires en vigueur, applicables aux instruments destinés aux opérations énumérées à l'article 26 du décret n° 88-682 du 6 mai 1988, (si, en particulier, le mesureur de charge est dépourvu des scellements prévus dans sa décision d'approbation), la mention "INTERDIT POUR TOUTE TRANSACTION" doit être apposée en lieu et place de la mention citée à l'alinéa précédent.

DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Rhône-Alpes et chez le fabricant.

VALIDITE

La présente décision est valable dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

REMARQUES

Les balances AIMO modèle ALIZE peuvent également être commercialisées sous la marque ARPEGE.

Dans le cas de la vente directe au public, la fonction TARE SEMI-AUTOMATIQUE ne peut être mise en œuvre qu'après annulation de la tare précédente.

ANNEXES

Notice descriptive.

Photographie n° 5740.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPHEUREMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION RÉGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGÉNIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET

NOTICE DESCRIPTIVE

Basculé à équilibre automatique
AIMO
modèle ALIZE

1. PRESENTATION

La bascule modèle ALIZE intègre dans un coffret plastique de table :

- un dispositif mesureur de charge modèle IDS 1C à 5 touches,
- un dispositif récepteur de charge constitué d'un plateau rectangulaire de 420 mm x 320 mm,
- un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué d'un capteur à jauge de contrainte SCAIME de type AG ou ACS,
- un dispositif indicateur de niveau à bulle,
- un dispositif de mise à niveau constitué de pieds dont la hauteur est modifiable,
- en option, un dispositif de comparaison associant trois voyants +, -, BON
- en option, un dispositif d'alimentation autonome avec chargeur incorporé (batterie Cd-Ni) et témoin de charge.

2. FONCTIONNEMENT**2.1. Dispositif mesureur de charge**

Le fonctionnement du dispositif mesureur de charge est identique à la version IDS 1C à 5 touches.

Remarque

Cas de la vente directe au public :

Seule la touche de tarage semi-automatique peut être mise en œuvre. Un tarage ne peut être pris en compte qu'après annulation du tarage précédent par appui sur la touche T, bascule vide.

2.2. Alimentation

L'alimentation est fournie par l'intermédiaire d'une prise secteur. En face arrière, un interrupteur permet de couper l'alimentation.

En option, une batterie et un chargeur incorporés permettent un fonctionnement autonome de l'ensemble.

Dans ce cas, un voyant de charge/décharge en face arrière indique :

A) en utilisation

- voyant éteint : charge de batterie normale
- voyant clignotant : coupure automatique imminente (30 minutes max)
- voyant éclairé : charge de batterie insuffisante : l'appareil est hors service.

B) en charge (prise secteur connectée)

- voyant clignotant : en charge
- voyant éclairé : fin de charge (12 heures).



■ N° 5740

BASCULE A EQUILIBRE AUTOMATIQUE AIMO ALIZE

